



Règlement Century Club Canadien

a) Règles générales

- Le diplôme Century Club Canadien peut être attribué à tout radioamateur ayant soumis des preuves suffisantes à RAC démontrant qu'une communication bidirectionnelle a été établie avec au moins 100 stations amateurs différentes au Canada.
- Des 100 contacts, un minimum d'un contact doit être établi avec une station située dans chacune des provinces, et un contact doit être établi avec une station située dans l'un des trois territoires.
- Des 100 contacts, pas plus de 20 ne peuvent être établis avec des stations situées dans une seule province, et pas plus de 20 ne peuvent être établis avec des stations situées dans les trois territoires.
- Tous les contacts doivent avoir été établis après 1945.
- Tous les contacts doivent avoir été établis à partir de la même entité DXCC.
- Des contacts établis par le même demandeur utilisant des indicatifs d'appel différents sont permis, mais une preuve est requise pour démontrer que celui-ci était le détenteur de l'indicatif d'appel au moment où le contact a été réalisé.
- Des contacts établis avec des stations utilisant le préfixe VE0 ne comptent pas pour l'attribution de ce diplôme.
- Des contacts établis par l'entremise de stations répétitrices ne comptent pas pour l'attribution de ce diplôme.
- Aucune mention de mode ou de bande n'est prévue dans le cadre du Century Club Canadien.

e) Demande

-Le demandeur doit remplir et soumettre au directeur des diplômes RAC le formulaire de demande du Century Club Canadien. La demande contiendra la liste des stations contactées ainsi qu'une indication de la méthode de confirmation utilisée.

-Les méthodes de confirmation acceptables pour les contacts sont:

1) Cartes QSL papier

-Les cartes QSL papier doivent indiquer clairement la date, l'heure, la fréquence ou la bande, le mode du QSO ainsi que la province ou territoire de la station contactée.

2) Logbook of the World

-Les confirmations LoTW doivent indiquer clairement la date, l'heure, la fréquence ou la bande, le mode du QSO ainsi que la province ou territoire de la station contactée.

3) eqsl.cc

-Les confirmations eqsl.cc doivent parvenir de stations ayant le statut « *Authenticity Guaranteed* ».

-Les confirmations eqsl.cc doivent indiquer clairement la date, l'heure, la fréquence ou la bande, le mode du QSO ainsi que la province ou territoire de la station contactée.

-N'envoyez pas de cartes QSL, de scans de cartes ou de captures d'écran LoTW ou eqsl.cc.

-La demande doit être signée par deux autres radio amateurs n'ayant pas de lien de parenté avec le demandeur, certifiant qu'ils ont vérifié que l'information figurant sur les QSL et toute autre information sur la demande est véridique et que le demandeur est en possession desdites cartes QSL.

-Le directeur des diplômes RAC peut demander des preuves supplémentaires au demandeur à tout moment lors de l'examen de la demande. Les preuves peuvent se présenter sous la forme d'une numérisation de carte QSL ou d'une capture d'écran LoTW ou eqsl.cc.

f) Diplômes

-Les diplômes sont disponibles sous la forme d'un fichier PDF envoyé par courriel, ou d'un certificat papier envoyé par la poste

-Les diplômes seront numérotés et signés par le directeur des diplômes RAC. Les diplômes en format PDF seront aussi signés numériquement.

g) Frais

-Pour les diplômes en format PDF, les frais sont de 5 CAD pour les stations canadiennes, et de 5 CAD pour les stations DX. Ces frais sont modifiables à tout moment.

-Pour les diplômes papier, les frais sont de 10 CAD pour les stations canadiennes, et de 15 CAD pour les stations DX. Ces frais sont modifiables à tout moment.

h) Publication

-Le nom des récipiendaires des diplômes sera périodiquement publié dans la revue « The Canadian Amateur » et sera accessible sur le site web de RAC.

Dernière mise à jour le 15 septembre 2023.

Pour toute question sur les règlements, veuillez contacter le directeur des diplômes RAC à awards@rac.ca